

## La défense européenne : une longue méprise ?

dimanche 23 octobre 2022, par [Thierry GARCIN](#)

**Citer cet article / To cite this version :**

[Thierry GARCIN](#), *La défense européenne : une longue méprise ?*, *Diploweb.com* : la revue géopolitique, 23 octobre 2022.

**Hum... Vous semblez apprécier le DIPLOWEB.COM. Nous vous en remercions et vous invitons à participer à sa construction.**

Le DIPLOWEB.COM est LE media géopolitique indépendant en accès gratuit, fondé en l'an 2000. Nous vous proposons de participer concrètement à cette réalisation francophone de qualité, lu dans 190 pays. Comment faire ? Nous vous invitons à verser un "pourboire" (tip) à votre convenance via le site <https://fr.tipeee.com/diploweb> . Vous pouvez aussi rédiger un chèque à l'ordre du DIPLOWEB.COM et l'adresser à Diploweb.com, Pierre Verluise, 1 avenue Lamartine, 94300, Vincennes, France. Ou bien encore faire un virement bancaire en demandant un RIB à l'adresse [expertise.geopolitique@gmail.com](mailto:expertise.geopolitique@gmail.com).

Avec 5 000€ par mois, nous pouvons couvrir nos principaux frais de fonctionnement et dégager le temps nécessaire à nos principaux responsables pour qu'ils continuent à travailler sur le DIPLOWEB.COM.

Avec 8 000€ par mois, nous pouvons lancer de nouveaux projets (contenus, événements), voire l'optimisation de la maquette du site web du DIPLOWEB.COM.

**Quand l'actualité de la guerre russe en Ukraine crée un sentiment d'urgence et une accélération de différents processus, la solide expérience de T. Garcin le conduit à replacer les problématiques de défense européenne dans le temps long. Le lecteur n'en comprend que mieux les défis du temps présent.**

PAR UN EFFET de calendrier, la calamiteuse et assassine [guerre d'Ukraine](#) a été relancée par Moscou au moment où les institutions européennes s'assignaient de nouvelles ambitions en matière de défense. Or, ce second conflit sur le sol européen après celui de Yougoslavie et d'ex-Yougoslavie (1991-1999), si l'on excepte la guerre civile grecque jusqu'en 1949, reformate et accentue mais ne modifie pas en profondeur les enjeux stratégiques du Vieux Continent. D'autant plus qu'il est bien trop tôt pour tirer les enseignements à long terme de cette conflagration très particulière et peut-être loin d'être terminée. Il est donc indispensable de revenir sur cette notion de « défense européenne », souvent et paresseusement présentée comme une panacée.



**Thierry Garcin, auteur de « La fragmentation du monde. La puissance dans les relations internationales », éd. Economica**

Thierry Garcin à l'occasion d'une conférence co-organisée par Diploweb. Crédit photographique : Pierre Verluise

*Verluise/Diploweb.com*

La « Boussole stratégique » de l'Union européenne (UE), expression d'ailleurs pléonastique (situer le nord est déjà stratégique...), a été approuvée sous présidence française du Conseil des ministres le 24 mars 2022, lors du Conseil européen [1]. Préparée par le Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, au lendemain du Brexit et de la présidence Trump, la « Boussole stratégique » a pour mission de définir « l'autonomie stratégique », autrement dit de tracer les contours d'une défense européenne sans cesse recherchée. Pour Paris, il s'agit même de « définir véritablement une souveraineté stratégique européenne » [2]. Dans la foulée, les 29 et 30 juin 2022, s'est tenu à

Madrid le sommet de l'OTAN [3].

En France, deux notions sont régulièrement invoquées.

D'une part, l'Europe « protège », affirmation qui sonne comme une lancinante exhortation. Et, en ce cas, conséquence logique, la protection devrait être aussi militaire.

D'autre part, l'Europe se veut « souveraine ». Or, ce souverain ne règne ni sur un peuple européen ni sur une nation européenne ni sur un État européen. Et l'on ne peut pas être souverain deux fois, dans son propre pays et en partage avec d'autres (vingt-six autres...), le dédoublement étant un signe patent de schizophrénie. La souveraineté collective en matière de défense n'existe pas, c'est une construction de l'esprit. Cela, d'autant plus que le projet fédéraliste a volé en éclats depuis de longues années, pour des raisons amplement analysées [4].

Privilégiant une approche géopolitique, la question est donc de savoir si une défense européenne est un but concevable, en l'absence d'une réelle politique étrangère communautaire. Malgré des progrès significatifs mais lents et dispersés, la « défense européenne » est-elle promise à un grand avenir, sachant que des pays européens -volontiers divisés sur des enjeux essentiels- violent fréquemment le droit international ? Enfin, les relations entre l'Union européenne et l'Alliance atlantique ne restent-elles pas dans une impasse justement « stratégique », qui a des causes profondes, croisant l'autre impasse stratégique, celle des relations de l'UE avec la Russie, durablement déchirées par la guerre d'agression de Moscou contre Kiev (24 février 2022) ?

## **I.L'absence d'une véritable politique étrangère**

Toute défense repose sur une politique étrangère. De fait, la défense n'est que le bras armé de la politique étrangère, la pointe de l'épée. Or, la politique étrangère à l'échelle communautaire reste une coquille en partie vide.

Certes, et heureusement, des réussites caractérisent la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), dont ce n'est pas ici le lieu de livrer un historique détaillé [5].

Mais force est de reconnaître que les bouleversements internationaux de 1989-1991 avaient déjà illustré les failles du transatlantisme à l'ancienne et les difficultés à afficher une cohésion minimale sur le Vieux Continent. Le rappel succinct de quelques exemples des trente dernières années devrait inciter à la plus grande humilité en la matière.

. L'unification de l'Allemagne devait dépendre d'un processus « 4+2 » (les quatre alliés de 1945 -États-Unis, France, Royaume-Uni, URSS-, plus les deux Allemagne), le président François Mitterrand ayant annoncé celui-ci comme complexe, long et internationalisé. Or, le dialogue a été expéditif (onze mois) et bilatéral (États-Unis-Allemagne fédérale) : « 4+2 =1+1 ».

. Les guerres de Yougoslavie et d'ex-Yougoslavie avaient marqué les divisions entre les intérêts du Royaume-Uni et de la France d'un côté, ceux de l'Allemagne, de l'Autriche et du Vatican de l'autre. Bonn poussa à la dislocation du pays et reconnut seule, en décembre 1991, les

indépendances de la Slovénie et de la Croatie, 23 jours avant la CEE, trahissant ses propres engagements communautaires [6]. Après les deux plans de paix ONU-CEE, les Américains remplacèrent les Casques bleus par des forces de l'OTAN (accords de Dayton en 1995), en écartant proprement les Européens des négociations... En 1999, les trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité (États-Unis, France, Royaume-Uni) firent donner l'OTAN contre la Serbie dans l'affaire du Kosovo, sans mandat de l'ONU. Même des pays neutres européens se déclarèrent en faveur de « l'entrée en guerre » de l'Alliance atlantique contre la Serbie, violant les obligations de leur statut [7]. À l'inverse, cinq pays de l'Union européenne refusent de reconnaître l'indépendance autoproclamée du Kosovo en 2008, avec de solides raisons : Chypre, l'Espagne, la Grèce, la Roumanie, la Slovaquie. C'est toujours le cas en 2022.

. Les relations de Bruxelles avec Ankara ont également infligé une amère leçon. Si le principe de l'adhésion de la Turquie avait été adopté en 1999, les négociations s'étaient ouvertes en 2005, alors-même que l'UE venait d'accueillir l'année précédente dix nouveaux membres, dont Chypre. Double performance, diplomatique et juridique : depuis 2004, un pays candidat occupe militairement une large partie d'un pays membre, sachant que l'île indépendante avait été amputée en 1974 de 38 % de son territoire par la Turquie. Plus tard, après l'appel d'air massif aux émigrés pratiqué en 2015 par la chancelière allemande (sans nulle concertation avec ses principaux alliés), la Turquie fut transformée de ce fait en un immense guichet de l'immigration proche-orientale. Il fallut alors et en grande hâte donner beaucoup d'argent à la Turquie (sans garanties), pour qu'elle retînt chez elle ou refoulât des millions de migrants, fuyant notamment la guerre civile syrienne. Berlin parvint à faire imposer aux autres pays européens des quotas d'entrée pour les immigrés, qui ne furent d'ailleurs pas respectés par la suite [8].

. Mais, bien sûr, ce furent les événements en Ukraine (2014) qui signèrent les divisions de l'Europe. D'un côté, les États baltes, la Pologne et le Royaume-Uni, poussant à affronter politiquement la Russie ; de l'autre, des pays beaucoup moins radicaux (Allemagne, France...). Après l'annexion militaire illégale de la Crimée par la Russie, et malgré la tentative de médiation d'une troïka européenne (Allemagne, France, Pologne), les sanctions contre Moscou ajoutèrent à la confusion [9], d'autant plus qu'elles apparaissaient comme tardives, progressives et réduites et qu'elles furent aussitôt suivies d'efficaces contre-sanctions russes.

. On pourrait également multiplier les exemples sur des dossiers extra-européens de grande importance. 1) Ainsi de la question palestinienne, qui n'a cessé de diviser les Européens, malgré la courageuse déclaration de Venise de 1980 et l'association de l'UE à la Feuille de route de 2003 (Quatuor). 2) Ainsi de la guerre d'Irak de 2003, où la désunion européenne fut générale (« lettre des 8 » du 30 janvier 2003 et « lettre des 10 » du 5 février 2003, soutenant l'entrée en guerre) [10]. Déjà, deux ans avant, la notion idéologique de « guerre contre le terrorisme » avait été contestée par nombre d'Européens. 3) Ainsi de la précipitation voulue par Berlin à signer le 30 décembre 2020 (fin de la présidence semestrielle allemande du Conseil des ministres de l'Union européenne) un Accord global sur les investissements avec la Chine, lequel n'a en plus aucune chance d'être ratifié par l'UE d'ici à la fin 2022 [11].

Sur un plan national maintenant, et dans des conflits plus lointains, on a vu le peu d'entrain des autres pays européens à soutenir la France :

. à la veille de son intervention de 1994 lors du génocide au Rwanda [12] ;

- . lors de la reprise des essais nucléaires français en Polynésie (1995-1996) [13] ;
- . durant les longs et meurtriers troubles minoritaires et islamistes au Sahel. D'ailleurs, l'opération française Takuba (2020), dépendant de l'opération Barkhane -elle-même finalement démantelée par Paris en 2022- n'a accueilli que 400 militaires étrangers et a été condamnée dans son existence par la nouvelle junte militaire malienne [14] ;
- . dans son statut de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. L'Italie a périodiquement réclamé la présence d'un seul membre permanent européen, accordé à l'UE en tant que telle, fonction assurée à tour de rôle par l'un des Douze de l'époque (puis des Quinze), autant dire une neutralisation internationale de l'UE, se ligotant elle-même en public. Avec plus de logique, la France soutient la future candidature allemande dans la perspective (lointaine) d'un Conseil de sécurité élargi.

## II. Des divisions durables

De même qu'un pays ne peut déployer avec succès sa politique étrangère sans bénéficier d'une situation économique intérieure saine (le cas de la France est cruel à ce titre), de même l'Union européenne ne peut prétendre à rayonner sur le plan international tout en affrontant des maux internes de plus en plus chroniques.

En allant à l'essentiel, ceci, qui en dit long sur nos faiblesses partagées :

. L'Union européenne est hypertrophiée et s'est élargie dans une concurrence inutile avec l'Alliance atlantique. Entre 1990 et 2007, l'UE a consommé (l'unification de l'Allemagne comprise, en 1990 [15]) 16 élargissements en 18 ans d'affilée, fort assurée du modèle qu'elle croyait pouvoir proposer à l'est du continent européen. Elle pensait irradier par capillarité, à la fois *ubris* et naïveté fédéraliste. Exemple fâcheux : en 2007, l'UE intégra la Bulgarie et la Roumanie, pourtant formellement accusées de ne pas remplir tous les prérequis, lesquels ne le sont toujours pas... Or, à ces peuples des pays ex-« satellites », martyrisés par les faux fascistes et communistes dans l'entre-deux-guerres, Bruxelles ne laissait même pas le temps de refonder leurs propres intérêts nationaux. On leur proposait « la » solution sur étagère. En plus, l'UE abusait de son clientélisme financier : ces pays allaient aimer notre argent. Bref, on leur confisquait une partie de leur identité, laquelle doit normalement s'enrichir au fil des générations. On les faisait passer de la « souveraineté limitée » par Brejnev à la « souveraineté transférée » à Bruxelles... De surcroît, l'Europe voulait plaire aux minorités (eurorégions, célébration rituelle des particularismes ethniques...), comme paradoxalement attirée par sa propre fragmentation. Même le luthérien Danemark, aisément vertueux, semble avoir grande hâte de se séparer du Groenland (57 000 personnes), sans considération apparente pour la dimension arctique de l'Union européenne [16].

. Les régionalismes indépendantistes rongent l'unité européenne : Catalogne espagnole (Baléares dans la foulée, pour des raisons historiques), Écosse britannique hors UE, outre les Europes centrale, orientale et balkanique, viviers de nationalités étouffées depuis 1848 à l'époque du « concert des nations ». Il faut ajouter la Belgique, qui s'était fédéralisée en 1993 pour éviter justement la partition et mieux se fondre dans un futur État européen, mais dont la scission est pourtant attendue : depuis longtemps les Belges ne vivent plus avec eux-mêmes. En un mot, on retrouve la fratricide « carte des peuples », que les ex-Yougoslaves avaient déjà

commencé à dessiner chez eux, par le fer et le feu (1992). Par la négociation cette fois, les ex-Tchécoslovaques (1993) et les Monténégrins (2006) ont également participé au puzzle des ethnies [17], processus délétère auquel il était de bon ton d'applaudir avec joie.

. Les régimes « illibéraux » européens (Hongrie, Pologne, Slovaquie...) ne respectent plus les critères de Copenhague (1993), impératifs pour toute adhésion : ils ne pourraient tout simplement pas candidater à l'Union européenne. Et l'on cherche, très tardivement et sans le vouloir vraiment, la manière de les sanctionner [18]. Il est difficile d'être courageux à 27. Pour se consoler, on célèbre la « démocratie libérale », qui n'a pourtant pas besoin d'être libérale pour être démocratie. De surcroît, le « déficit démocratique » des institutions est un terreau privilégié pour l'abstention électorale.

### III... La valse désordonnée des petits pas sécuritaires

Si, faute de réelle politique étrangère, la *défense européenne* reste un mirage, la *défense en Europe* existe bel et bien, tandis que ***l'Europe de la défense avance à pas mesurés***. C'est cette dernière qu'il faut promouvoir, et non la défense européenne.

Dans le domaine de la défense, les dirigeants européens ont pour habitude de minimiser le poids des cultures militaires respectives.

Bien sûr, les avancées ont été réelles, communautaires ou non, émanant de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), conjuguées à l'OTAN ou non [19]. Parallèlement, dans le domaine civil, l'Alliance européenne pour les batteries (2017) va dans le bon sens, même si la littérature officielle est particulièrement amphigourique et même si la voiture électrique est une solution discutable [20]. De même, le Plan d'action stratégique de la Commission sur les matières premières critiques (i.e. non énergétiques) (2020) permet de nécessaires et concrètes innovations [21].

Toutefois, **dans le domaine de la défense, les dirigeants européens ont pour habitude de minimiser le poids des cultures militaires respectives**, le rôle spécifique de l'institution militaire dans l'appareil d'État, les contraintes constitutionnelles (Allemagne...), les difficultés de l'interopérabilité, les expériences très particulières (voire inexistantes) de la projection de la force, la perception différenciée des « menaces » régionales (États baltes et Pologne à l'égard de la Russie, devenus États clients des États-Unis). On n'oubliera pas non plus la présence de trois États neutres (Autriche, Irlande, Malte), aux statuts d'ailleurs différenciés, la Finlande et la Suède ayant précipitamment abandonné leur neutralité au début de la guerre d'Ukraine pour mieux rejoindre à terme l'Alliance atlantique.

Bref, il ne suffit pas de proclamer avec une belle assurance l'existence de la « défense européenne », quand on voit le F-35 sortir grand vainqueur de la guerre d'Ukraine.

Sur le plan économique, si certains Européens disposent d'une industrie de défense

performante ou significative (Allemagne, Espagne, France, Italie, Suède, plus le Royaume-Uni hors UE...), le résultat n'est pas à la hauteur des ambitions affichées. Il est vrai que la préférence systématique (et éhontée) donnée aux matériels américains [22], les différences de calendriers des besoins, les priorités évolutives, les coupes budgétaires, la concurrence technologique, la dualité civile/militaire de nombreux dispositifs et la complexité des coopérations (les déboires passés de l'Airbus de transport militaire A-400 M, où chacun voulait apporter sa marque, en témoignent) accentuent les difficultés organisationnelles. Pour l'heure, l'avion français Rafale n'a trouvé que... deux clients européens (Croatie, Grèce), malgré de très belles mais tardives percées commerciales en Égypte, aux Émirats arabes unis (ÉAU), en Inde, en Indonésie et au Qatar. De surcroît, la réglementation américaine ITAR entrave nos exportations d'armements [23]. De toute façon, force est de constater amèrement avec les présidents Obama et Trump la fonte des budgets de défense européens depuis les bouleversements internationaux de 1989-1991 (à l'exception notable du Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, de la France). **Apparemment, si elle semble désormais y être, la volonté n'y était pas du tout...** Bref, il ne suffit pas de proclamer avec une belle assurance l'existence de la « défense européenne », quand on voit le F-35 sortir grand vainqueur de la guerre d'Ukraine (sans avoir eu à combattre, Dieu merci).

Paradoxe de la situation : sur le plan stratégique, **la guerre d'Ukraine a eu l'effet inverse de celui recherché par Moscou [24]. La séparation de l'Ukraine de la Russie, Zbigniew Brzezinski en avait rêvé [25], Poutine l'a fait.** Le giron de l'OTAN s'est agrandi, l'Allemagne se « réarme » et devient le pivot des États-Unis en Europe. Même le Danemark a renoncé par référendum, le 1er juin 2022, à la dérogation dont il profitait en matière de « défense européenne ». Les États-Unis vendront en quantité du gaz naturel liquéfié à l'Europe, laquelle assurera la reconstruction économique de l'Ukraine. Quant à l'annonce audacieuse et naïve de la future adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne, bruyamment applaudie par les Américains, elle ne pourra que renforcer Washington à Bruxelles, et c'était justement le but.

Enfin, plus grave, des États européens violent le droit international, ce qui ne prédispose pas l'Union européenne à se présenter en modèle de vertu ni en modèle tout court. Les exemples abondent. Guerre de l'OTAN contre la Serbie sans mandat de l'ONU en 1999. Guerre d'invasion de l'Irak par les États-Unis en 2003, avec le soutien de nombreux pays européens (voir supra). Violation de la résolution 1973 de l'ONU au début de la guerre civile libyenne (2011) [26]. En 2013, des pays européens poussèrent à des frappes contre la Syrie, le régime étant accusé d'avoir utilisé des armes chimiques sur son propre territoire. Ces « lignes rouges » à ne pas franchir avaient pourtant été précédemment tracées par le président Obama. Heureusement, ces frappes n'eurent pas lieu, le parlement britannique les refusant, le président américain les écartant astucieusement au motif qu'il n'aurait pas forcément l'accord du Congrès. Plus tard, le 27 septembre 2015, dans la foulée des États-Unis, la France délivra des frappes illégales contre la Syrie. De même, sans mandat de l'ONU, le 14 avril 2018, en compagnie du Royaume-Uni et des États-Unis, pour les mêmes raisons (armes chimiques). **Le droit international n'est plus respecté par ceux qui en ont particulièrement la lourde charge à l'ONU, la Russie et la Chine n'étant pas en reste, loin de là ! [27]**

## IV. L'impasse de l'« autonomie stratégique »

Dès la formation de l'Union européenne à Douze, les Européens avaient verrouillé leurs relations avec l'Alliance atlantique (seule, l'Irlande n'en était pas membre). L'article J-4 (§ 4) du traité de Maastricht (rédigé en 1991) l'affirmait : « La politique de l'Union (...) est compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans (*le cadre du Traité de l'Atlantique Nord*) ». En 1997, l'article J-7 du traité d'Amsterdam ne dira rien d'autre, au mot près. Or, cette « compatibilité » est en fait une dépendance, d'autant plus que l'alliance atlantique élargie à trente membres a vu se multiplier les obligés de Washington. Depuis trente ans, les choses se sont même aggravées.

Le président Biden, parfaitement dans son rôle, est fort clair quand il mentionne les « efforts nécessaires pour renforcer l'Europe de la défense, tout en garantissant une complémentarité avec l'OTAN » (25 décembre 2021). Traduction non officielle : « ...renforcer l'OTAN, en obligeant l'UE à la complémentarité », l'autonomie dite stratégique n'étant qu'une marge de manœuvre allouée aux Européens otaniens, en fonction des circonstances. L'ancienne ministre française de la défense, Florence Parly, remarquait volontiers : « Une Europe de la défense plus forte et plus performante ne se construit pas en opposition à l'OTAN, au contraire ». De son côté, le Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, est catégorique : « L'autonomie stratégique de l'Europe est pleinement compatible avec des liens transatlantiques plus forts, je dirais même qu'il s'agit d'un préalable » (3 décembre 2020). Et encore : « L'autonomie stratégique n'est pas une alternative à l'OTAN et il n'y a pas d'alternative à l'OTAN pour son rôle dans la défense territoriale de l'Europe » (15 septembre 2021). Au moins, les choses sont dites. Quant au secrétaire général de l'Alliance atlantique, Jens Stoltenberg, il se montre encore plus tranchant : « *L'Union européenne ne peut pas remplacer l'unité transatlantique (...), l'UE ne peut pas défendre l'Europe* » (7 novembre 2019). Et plus tard : « *Je ne crois pas aux efforts pour créer quelque chose en dehors du cadre de l'OTAN, ou pour concurrencer ou dupliquer l'OTAN (...). Toute tentative d'affaiblir le lien transatlantique en créant des structures alternatives, en disant qu'on peut se débrouiller tout seuls, va non seulement affaiblir l'OTAN, mais cela va aussi diviser l'Europe* » (5 octobre 2021).

Au fond, le message récurrent des ultraconservateurs américains (souvent relayé par les démocrates...) a été bien assimilé en Europe, notamment par les socialistes (et par les écologistes, sur lesquels s'appuie de plus en plus Washington). Déjà, au siège-même de l'Alliance atlantique, Madeleine Albright, secrétaire d'État du président Clinton, avait averti : « Nous n'accepterons jamais une défense européenne », après avoir annoncé en 1998 : « *Pas de découplage, pas de discrimination, pas de duplication* », affirmant avec aplomb : « *L'Alliance atlantique est le principal facteur d'unification de l'Europe* ». Et, en 2000, le rugueux John Bolton, futur représentant des États-Unis aux Nations unies, futur conseiller du président Trump, tonna contre les projets de défense européenne : « *C'est un poignard pointé vers le cœur de l'OTAN* » (répété tel quel en décembre 2016). Il est logique que, depuis plus de trente ans (sommet de Londres, 1990), l'Alliance atlantique soit devenue une organisation gigogne et attrape-tout. Elle a élargi à l'envi non seulement sa zone d'intervention mais aussi son champ de compétences.

Dès lors, quel intérêt pour la France à avoir réintégré le commandement militaire de l'OTAN en 2009, y gagnant deux commandements de l'Alliance où l'on croyait pouvoir peser sur les

choses de l'intérieur et échanger de la souveraineté contre de l'influence (funeste illusion) [28] ? Quel intérêt pour la France à avoir co-signé en 2010 un communiqué annonçant « une capacité de défense antimissile pour protéger les populations, le territoire et les forces de tous les pays européens de l'OTAN » [29] ? À avoir co-signé en 2021 [30], un communiqué de l'OTAN fort de 79 paragraphes, où la « guerre hybride » (cyberattaques, attaques de/vers/ dans l'espace...), notion floue et élastique, est comparée à une attaque armée relevant de l'article V de la charte [31] ? Où l'on doit expressément répondre aux défis chinois « en tant qu'alliance » [32] (bien plus, le secrétaire général de l'OTAN s'épuise à répéter contre toute évidence que Russie et Chine constituent une menace unique) ? Où l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN était annoncée [33], chiffon rouge pour Moscou [34] ? Au fond, la France intégrerait le Groupe des plans nucléaires de l'OTAN (le pire est toujours à craindre) qu'elle se donnerait à elle-même le coup de grâce : ce serait un hara-kiri nucléaire sur l'autel atlantiste.

Bref, jamais la France ne s'est affirmée autant néo-atlantiste, et l'Union européenne autant américaine.

## Conclusion

L'autonomie stratégique européenne est bien la poursuite d'un horizon glissant. Surtout, si l'on rappelle que les États-Unis multiplient depuis une vingtaine d'années les coalitions ad hoc, qui dévaluent la solidarité atlantiste : à Washington, la « Task Force » du moment est devenue le modèle [35]. Aux États-Unis, l'autonomie, elle, est totale... On l'a constaté **lors du retrait militaire d'Afghanistan d'août 2021, non concerté, précipité et catastrophique**. Ou encore, le mois suivant, avec la création surprise de **l'alliance AUKUS (Australie-Royaume-Uni-États-Unis), au lendemain de la rupture australienne du contrat sur les sous-marins classiques français**, au bénéfice de sous-marins américains à propulsion nucléaire. Sur ce dernier dossier, on aura remarqué au passage le peu d'empathie diplomatique des pays européens à partager la déception de la France, trahie par ses propres alliés.

On peut donc s'interroger sur la nécessité d'édifier une énième fois un second pilier européen de l'Alliance atlantique [36] (vieille doctrine Kennedy [37]), puisque beaucoup de pays membres ne veulent que s'adosser au premier pilier, américain ? Le paradoxe étant que Washington, centré sur ses priorités internes, est également de plus en plus occupé ailleurs : « pivot à l'Est », confrontation avec la Chine, relations houleuses avec Ankara, désengagement militaire (Irak, Syrie, Afghanistan...), etc. Le président Trump n'avait-il pas évoqué en 2018 l'idée d'un retrait américain de l'OTAN ? Or, le mantra voudrait que l'Europe avance à chaque fois à petits pas ou par sauts de kangourou, à la suite d'avancées irréversibles et de crises surmontées [38]. C'est la fameuse technique américaine du « spill over », supposée infaillible. Mais on n'en est plus là. La défense européenne est devenue une expression valise et l'« autonomie stratégique » européenne est donc un leurre.

De toute façon, l'Union européenne est coincée par la faiblesse de ses ambitions et de ses moyens et par le fait dirimant que, déjà avant la guerre d'Ukraine, des relations rationnelles avec la Russie étaient interdites de l'intérieur par la Pologne et préemptées de l'extérieur par Washington.

Depuis la querelle de la Communauté européenne de défense (1951-1954), les difficultés sont de même nature, toutes choses égales par ailleurs : rôle impérieux des États-Unis, question

allemande (qui reste entière), États clients de Washington en Europe, absence d'une réelle politique étrangère communautaire, perceptions diverses de la relation à Moscou, etc. Surtout, on parle de « capacités », avant de définir l'autonomie -notion qui peut vite devenir polémique-, avant d'élaborer une doctrine, avant de préciser les intérêts de chacun. C'est mettre la charrue avant les bœufs. Ne parlait-on pas déjà d'« armée européenne » il y a soixante-dix ans ? Et, en novembre 2018, le président français n'a-t-il pas lui-même appelé à la création d'« une armée européenne » ?

« *L'union sans cesse plus étroite* » ressemble à un vœu pieux et affirmer qu'on aura toujours des intérêts communs relève de l'illusion dangereuse, et sans doute du mensonge par anticipation. Par exemple, il n'est pas normal que les divisions de fond entre l'Allemagne et la France, accentuées à terme par la « remilitarisation » annoncée outre-Rhin, soient restées un sujet tabou. Les sévères dissensions entre Berlin et Paris d'octobre 2022 l'illustrent, hélas, à l'envi. D'autant plus que l'« autonomie stratégique » est désormais noyée (volontairement ?) dans des domaines autres que celui, pourtant central, de la défense : sécurité, commerce, finance, industrie, énergies, environnement, santé, etc. Peut-être, au motif à la mode que tout doit être désormais « inclusif »... Mais sans doute est-ce là l'un des plus grands dangers auxquels s'expose la « défense européenne » : sa dilution. Ne mélangeons pas les « ordres », car tout n'est pas hybride et tout n'est pas dans tout. De même que l'Europe scrupuleusement accolée à Washington n'est pas l'Europe.

Certes, et depuis longtemps, l'Union européenne progresse à la carte, à plusieurs vitesses, à géométrie variable. C'est heureux, car c'est pragmatique. Mais, aujourd'hui, en matière de défense, il n'y a malheureusement pas de raison de croire que l'Union européenne puisse abandonner cette épuisante marche en crabe vers Washington. D'une façon triviale et se remémorant tant de louables efforts historiques intra-européens durant tant de décennies, l'on ne peut s'empêcher de constater : « Et tout ça pour ça ! ».

Copyright Octobre 2022-Garcin/Diploweb.com

---

## P.-S.

Chercheur associé à l'université Paris Cité et auteur de *La Fragmentation du monde* (éd. Economica, 2018). T. Garcin a dirigé l'émission quotidienne « Les Enjeux internationaux » à *France-Culture* (Radio-France) de 1984 à 2017.

---

## Notes

[1] « UNE BOUSSOLE STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE. Pour une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales »,  
file:///C:/Users/thier/Downloads/strategic\_compass\_fr\_4.pdf  
Déjà, le 15 février 2022, la Commission européenne avait publié des propositions,  
« Contribution de la Commission à la défense européenne »,  
file:///C:/Users/thier/AppData/Local/Temp/com\_2022\_60\_1\_en\_act\_contribution\_european\_defence\_fr\_0.pdf (en français). Le catalogue dégage quelques priorités obligées : réduire la dépendance dans les secteurs stratégiques ; renforcer la résilience dans le numérique, le

cyber et l'espace ; innover en favorisant le double usage (civil/militaire) ; promouvoir les investissements croisés ; etc.

[2] Discours du Président de la République française à la conférence de presse du 9 décembre 2021,  
<https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/discours-du-president-de-la-republique-a-la-conference-de-presse-du-9-decembre-2021/>

[3] Alliance atlantique, « Sommet 2022 de l'OTAN »,  
[https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news\\_196144.htm](https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_196144.htm)

[4] Notamment, Thierry Garcin, « Feu l'Union européenne ? À la carte, à géométrie variable, à plusieurs vitesses ? », *Diploweb*, 4 septembre 2013,  
<https://www.diploweb.com/Feu-l-Union-europeenne.html> . Même, Jacques Delors avait reconnu en 1985, que les Communautés étaient « une sorte d'objet politique non identifié » et en 1993, cette fois sous forme d'un oxymore remarquable, que l'Europe était une « fédération d'États-nations ». L'« union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe », gravée sur le frontispice du traité de Rome (1957) et jusqu'au traité de Lisbonne (entré en vigueur en 2009), mais régulièrement contestée par le Royaume-Uni, marque bien le caractère velléitaire du projet. Analyse différente avec Jean-Louis Quermonne, comparant d'une façon théorique les notions d'État, de nation et de fédération, « Institutions européennes : Une fédération d'états nations, un objet politiquement identifiable ? », Groupe des Belles Feuilles, « Année européenne 1997 »,  
<https://www.groupedesbellesfeuilles.eu/content/institutions-europ%C3%A9ennes-une-f%C3%A9d%C3%A9ration-d%C3%A9tats-nations-un-objet-politiquement-identifiable>. Et « La 'Fédération d'États Nations' : concept ou contradiction ? », *Revue française de droit constitutionnel*, 2010/4, n° 84, p. 677 à 692,  
<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2010-4-page-677.htm>

[5] Lire l'excellent ouvrage de Maxime Lefebvre, *La politique étrangère européenne*, 3e éd., Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2021, 126 p. Et l'article de Christian Lequesne, « Une présidence de l'Union européenne rythmée par l'élection présidentielle française », *Questions internationales*, n° 110 (« L'Europe post-Brexit »), novembre-décembre 2021.

[6] Thierry Garcin, *Les Grandes questions internationales, depuis la chute du mur de Berlin*, 2e éd., Paris, Economica, 2009, 504 p., p.10-37.

[7] Rappelons quand même que l'Autriche (neutre), la Grèce, l'Italie et le Portugal exprimèrent leurs réticences. Du même auteur : « La mise en condition des opinions publiques européennes dans le conflit du Kosovo (1999) », in Philippe Ricalens (dir.), *La manipulation à la française*, Paris, Economica, 2003, 202 p., p. 169-178.

[8] En fait, à l'origine, cette politique (provocatrice) des quotas avait été proposée par le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, qui aboutit inmanquablement à l'inverse, à savoir la création de différents « murs » aux frontières.

[9] Le Royaume-Uni ne voulait pas que les sanctions affaiblissent... la City.

[10] Précisions dans Thierry Garcin, « Les contradictions de la politique étrangère américaine durant la crise iraquienne », in *Annuaire français de relations internationales* 2004, Bruxelles, La documentation française-Bruylant, 2004, 1081 p., p. 203-211.

[11] On pourrait ajouter, dans un autre domaine, l'échec français du projet d'Union méditerranéenne au milieu des années 2000 (États des rives nord et sud moins la Libye), fort mal conçu et préparé par Paris, affrontant aussitôt l'opposition vigoureuse de l'Allemagne et les vives réticences de pays notamment nordiques. L'Union méditerranéenne fut recadrée en 2008 en Union pour la Méditerranée et rattachée au processus communautaire dit de Barcelone. Un discret Programme pour la Méditerranée a été décidé en 2021.

[12] Durant le vote de la résolution 929 au Conseil de sécurité de l'ONU, cinq pays, dont un membre permanent, s'abstinrent avec un courage tout discutable : le Brésil, la Chine, le Nigeria, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan.

[13] Rappelons que la force de frappe française avait contribué à la dissuasion nucléaire entre l'Est et l'Ouest durant trois décennies, son utilité ayant d'ailleurs été tardivement reconnue par l'Alliance atlantique en 1974 à Ottawa, mais ce que beaucoup d'Européens semblent désormais négligemment oublier. Pourtant, assez ingrats, dix des quinze pays de l'UE avaient voté pour le projet de résolution de l'ONU du 12 décembre 1995 condamnant cette reprise (en *italiques*, les quatre pays neutres européens de l'époque ; en gras, les nouveaux adhérents de l'UE la même année) : l'*Autriche*, la Belgique, le Danemark, la *Finlande*, l'*Irlande*, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la *Suède*. Plus inspirée compte tenu de son histoire, l'Allemagne s'était abstenue. Le Royaume-Uni, seule puissance nucléaire européenne avec la France, avait voté contre.

[14] Présidence du Conseil européen (30 juin 2020), <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/06/30/aux-cotes-du-g5-sahel-l-union-europeenne-tient-ses-engagements-discours-du-president-charles-michel-au-sommet-de-nouakchott/>. Et « Sahel : Remarques du haut représentant/vice-président Josep Borrell à l'issue des réunions avec les ministres du Mali, Mauritanie, Niger et Tchad », 26 janvier 2022, [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/110146/node/110146\\_en](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/110146/node/110146_en). Présidence de la République française : « Retrait de la force Barkhane du Mali », 15 août 2022, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/08/15/retrait-de-la-force-barkhane-du-mali>

[15] Unification et non « réunification » : l'union des deux Allemagne (la RFA et la RDA de 1949, lesquelles n'avaient jamais correspondu auparavant à un territoire national quelconque). Les frontières externes de l'Allemagne actuelle sont celles de la capitulation de 1945.

[16] Référendum de 2008 (« Il revient au peuple du Groenland de prendre toute décision concernant l'indépendance du Groenland »). Voir, du même auteur, *Géopolitique de l'Arctique*, 2e éd., Paris, Economica, 2021, 256 p. « Chapitre VIII : L'indépendance programmée du Groenland danois », p. 167-186.

[17] Thierry Garcin, « Le territoire en majesté », Géopoweb, 18 octobre 2021, <https://geopoweb.fr/?LE-TERRITOIRE-EN-MAJESTE-Par-Thierry-GARCIN>

[18] Du même auteur, « La géopolitique mondiale en forte fragmentation. Quelles dynamiques de puissance pour l'Europe, les États-Unis et la Chine ? », *Les Analyses de Population & Avenir*, 2021/7 (n° 37), p. 1-26, <https://www.cairn.info/revue-analyses-de-population-et-avenir-2021-7-page-1.htm>

[19] Le baroque de ces dénominations successives illustre assez le tâtonnement souvent peu coordonné des institutions. Pour ne citer que les innovations les plus connues ou les plus efficaces, dans une logique communautaire ou non, bi- ou multilatérale : Brigade franco-allemande (1989), Missions de Petersberg de l'UEO (1992) puis de l'UE, Eurocorps (1992), Groupes de forces interarmées multinationales (1994), Coopérations renforcées (1997), « Abstention constructive » sous conditions évolutives (1997, 2009), Accords franco-britanniques de Saint-Malo (1998), « Berlin + » (1999, 2003), Comité politique et de sécurité (2001), Comité militaire de l'UE et État-major de l'UE (2001), Centre satellitaire de l'UE (2002), Stratégie européenne de sécurité (2003) devenue en 2016 Stratégie globale de l'UE, Agence européenne de défense (2004), Force de gendarmerie européenne n'émanant pas de l'UE (7 pays, 2004), Accords franco-britanniques de Lancaster portant sur trente ans (2010), Fonds européen de défense (2016, 2021), Coopération structurée permanente (2017), Initiative européenne d'intervention (2018), etc.

[20] « Questions et réponses : Alliance européenne pour les batteries - progrès réalisés et marche à suivre », [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/QANDA\\_22\\_1257](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/QANDA_22_1257)

[21] Parlement européen, « Des approvisionnements durables en matières premières critiques cruciales pour l'industrie européenne », 25 novembre 2021, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20211118STO17611/matieres-premieres-critiques-cruciales-pour-l-industrie-de-l-ue>. Et Commissariat à l'énergie atomique (CEA), « L'Essentiel... sur les matières premières critiques », 2 février 2022, <https://www.cea.fr/comprendre/Pages/matiere-univers/essentiel-sur-matieres-premieres-critiques.aspx>

[22] Deux ans avant d'adhérer à l'Union européenne et donc de souscrire à la PESC, la Pologne avait cru bon d'annoncer en 2002 l'achat de 48 F-16 américains, le pays se liant pour de très longues décennies (formation, équipements, maintenance, doctrine...). En 2018, la Belgique avait annoncé l'achat de 34 F-35 américains, suivant docilement et logiquement l'exemple néerlandais. En 2020, Varsovie a décidé d'acheter 32 F-35 américains. Bref, *Allemagne* (35 exemplaires, appareil directement rival du projet franco-germano-espagnol SCAF, ou Système de combat aérien du futur), *Belgique*, *Danemark*, *Finlande*, *Grèce*, *Italie*, *Norvège*, *Pays-Bas*, *Pologne*, *République tchèque*, *Royaume-Uni* et *Suisse* (*en italiques*, membres de l'UE) ont aisément succombé à la tentation d'acheter des F-35.

[23] « International Traffic in Arms Regulations », qui exige l'autorisation de Washington pour la vente d'armements intégrant un composant sensible américain.

[24] Du même auteur, « L'Arctique et la guerre d'Ukraine », Géopoweb, 18 mai 2022, <https://geopoweb.fr/?L-ARCTIQUE-ET-LA-GUERRE-D-UKRAINE-Par-Thierry-GARCIN>

[25] *Le Grand échiquier. L'Amérique et le reste du monde*, Paris, Bayard, 1997, 273 p.

[26] Thierry Garcin, « La Libye, dix ans après », Policy Center for the New South (Rabat)-HEC, *Dialogues stratégiques*, 11e éd., Rabat, 2022.

[27] Russie : occupation de la Transnistrie moldave, de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie géorgiennes, ces deux dernières sous couvert de républiques fantoches indépendantes ; annexion de la Crimée ukrainienne ; sans parler de la désastreuse guerre d'invasion de l'Ukraine en février 2022. Chine : occupation d'îles en mer de Chine méridionale.

[28] Sur les relations historiques France-OTAN, consulter Maurice Vaïsse, « La France et l'OTAN : une histoire », *Politique étrangère*, 2009/4 (hiver), p. 861-872, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2009-4-page-861.htm>. Et Thierry Garcin, « La France devrait-elle se rapprocher ainsi de l'OTAN ? », in Pierre Pascallon (dir.), *L'Alliance atlantique et l'OTAN, 1949-1999 : un demi-siècle de succès*, Bruxelles, Bruylant, 1999, 571 p., p. 153-160.

[29] Sommet de l'Alliance atlantique à Lisbonne, 20 novembre 2010, [https://www.nato.int/cps/fr/natolive/official\\_texts\\_68828.htm](https://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_68828.htm)

[30] Sommet de l'Alliance atlantique à Bruxelles, 14 juin 2021, [https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news\\_185000.htm](https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_185000.htm)

[31] « Au cas où l'une des hautes parties contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui porteront, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Charte des Nations Unis, aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres ».

[32] Même le président français, Emmanuel Macron, qui avait parlé de « la mort cérébrale de l'OTAN » (*The Economist*, 7 novembre 2019), avait ironisé le 10 juin 2021 : « Pour ma part, la Chine ne fait pas partie de la géographie atlantique, ou alors ma carte a un problème ».

[33] « ...ce pays deviendra membre de l'Alliance » (paragraphe 69).

[34] La Russie avait rompu ses relations avec l'OTAN en octobre 2021, à la suite de nombreux désaccords.

[35] Du même auteur, « Les alliances et leurs avatars », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 2021/4, Pedone, p. 375-392.

[36] Le président Macron parle explicitement d'« assumer ce pilier européen dans le cadre de l'OTAN » (Emmanuel Macron, 28 septembre 2021).

[37] Lire Denise Artaud, « Le grand dessein de J.-F. Kennedy : proposition mythique ou occasion manquée ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 29, n° 2, avril-juin 1982, p. 235-266, [www.persee.fr/doc/rhmc\\_0048-8003\\_1982\\_num\\_29\\_2\\_1188](http://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1982_num_29_2_1188)

[38] « L'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises » (Jean Monnet, 1954).